



SwissLife

*Fondation collective
Swiss Life
pour le 2^e pilier*

Rapport de gestion 2018

Inhalt

3	Rapport annuel de la gérance
5	Informations sur le marché
7	Evolution des marchés financiers
11	Bilan
13	Compte d'exploitation
16	Annexe aux comptes annuels 2018
16	I Bases et organisation
18	II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
19	III Mode de réalisation du but
19	IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
19	V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture
23	VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements
26	VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
28	VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
28	IX Autres informations relatives à la situation financière
28	X Evénements survenus après la clôture du bilan
29	Rapport de l'organe de révision
32	Mentions obligatoires

Rapport annuel de la gérance

Le conseil de fondation

Cette année a été marquée par les réunions ordinaires du conseil de fondation, du comité des placements ainsi que par la manifestation du conseil de fondation. En novembre 2018, les élections des membres du conseil de fondation ont également eu lieu pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023. Les élections se sont tenues de façon régulière à l'échéance du mandat de quatre ans, et se sont clôturées sans incidents. Les quatre membres du conseil de fondation qui se représentaient ont tous été réélus. Les groupes des représentants des salariés et des représentants des employeurs ont tous deux accueilli une personne supplémentaire afin de tenir compte de la croissance de l'effectif de la fondation.

Le conseil de fondation a tenu sa réunion ordinaire le 29 mai 2018, et a adopté à cette occasion le rapport de gestion et les comptes annuels pour l'exercice 2017. Lors de sa deuxième réunion ordinaire du 13 novembre 2018, l'instruction relative au SCI (système de contrôle interne) a été approuvée, tout comme le rapport sur l'environnement de contrôle. Le conseil de fondation a également décidé de maintenir le taux d'intérêt technique à 2,00% pour l'année 2017, et a fixé la valeur du taux enveloppant à 1,00% pour l'année 2018. Il a aussi défini un taux d'intérêt provisoire de 1,00% pour 2019. Avec la table périodique 2016, les bases techniques LPP 2015 offrent actuellement assez de sécurité à la fondation, raison pour laquelle le conseil de fondation les maintient.

La manifestation annuelle du conseil de fondation a eu lieu le 28 août 2018.

Outre la présentation Impulsions «Démographie, marché du travail, prévoyance vieillesse» et la table ronde consacrée à l'«avenir du deuxième pilier», un atelier sur le thème des placements y a occupé une place centrale.

Le contexte légal en 2018

Suite au rejet de la réforme de la prévoyance vieillesse (PV 2020) par le peuple et les cantons en septembre 2017, le deuxième pilier doit maintenant être réformé indépendamment du premier. A cet effet, un dialogue entre partenaires sociaux rassemblant l'Union patronale suisse, l'Union suisse des arts et métiers et Travail.Suisse a été lancé au printemps 2018. Les premiers résultats de ce dialogue sont attendus au printemps 2019. La nouvelle réforme de l'AVS (AVS 21) a été entamée suite à l'échec de la votation sur la PV 2020. La procédure de consultation sur le sujet a pris fin le 17 octobre 2018. Dans son projet mis en consultation, le Conseil fédéral prévoit entre autres un âge de référence uniformisé de 65 ans pour les hommes et les femmes.

Le besoin de remaniement reste particulièrement urgent dans la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle. Le taux de conversion doit être rapidement abaissé. Les parties impliquées doivent maintenant tout mettre en œuvre pour trouver sans tarder une solution permettant de réformer la prévoyance vieillesse.

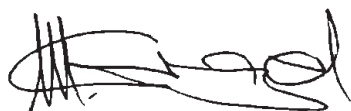
Le contexte économique

L'année 2018 a laissé l'impression d'un relâchement mondial de la dynamique économique. Pour la Suisse, elle a également été marquée par un nouveau renforcement du franc après la dévaluation tant attendue de 2017 suite au choc de 2015. Dans les principaux espaces monétaires, les courbes des taux se sont en outre aplaties sans qu'aucune trace d'inversement des taux ne puisse être décelée: en Allemagne, en France et en Suisse, les rendements des emprunts d'Etat à dix ans ont été inférieurs à ceux du début d'année.

Marché des affaires

Pour la quatrième fois de suite, l'effectif de la fondation a presque doublé en l'espace d'un an. Cette belle croissance s'est accompagnée d'une quasi-atteinte des deux milliards d'actifs gérés par la fondation durant l'exercice 2018. La croissance de la fondation vise une sécurité à long terme et permet une amélioration de la capacité de risque de la fondation au fil des années.

En raison du difficile environnement de placement en 2018, la fondation présente un léger découvert à la fin de la période sous revue. Ce découvert temporaire reflète l'évolution de l'économie cette année. La fondation reste en mesure d'honorer pleinement ses engagements, raison pour laquelle l'actuelle situation financière temporaire n'influe aucunement sur les assurés.



Marianne Engel-Ducret
Présidente du conseil de fondation



Ivy Klein
Pour la gérante (Swiss Life SA)



Informations sur le marché

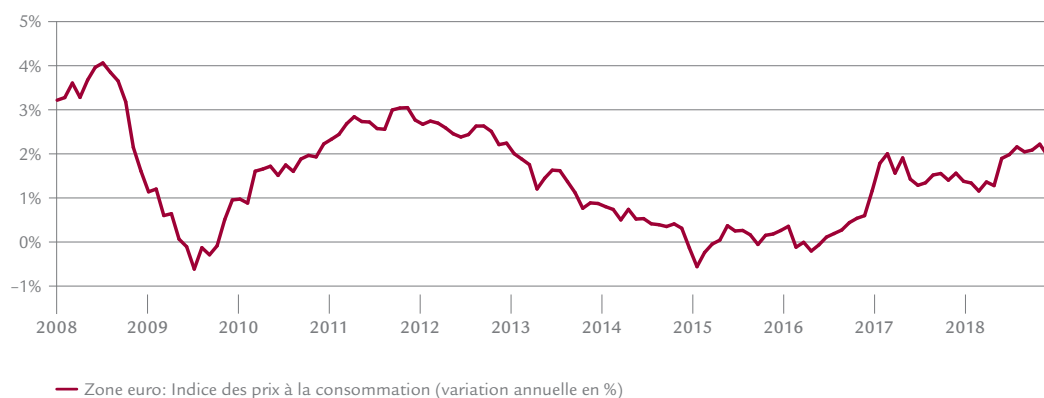
Contexte économique

L'année 2018 a laissé l'impression d'un fléchissement mondial de la dynamique économique. La relance globale, qui s'était amorcée mi-2016, a en outre partiellement perdu de son caractère synchrone, l'économie américaine et sa croissance supérieure au potentiel se détachant en effet du reste du monde. Pour la Suisse, l'année a également été marquée par un nouveau renforcement du franc, après la dépréciation tant attendue de 2017 suite au choc de 2015. En cause: les incertitudes politiques en Europe. Le divorce opposant l'UE et la Grande-Bretagne dans le sillage du «oui» au référendum de sortie par les Britanniques en juin 2016 a ainsi donné lieu à une confrontation. Fin novembre, Theresa May a décroché un accord sur le Brexit qui lui a valu de sévères critiques de tous les partis et qui doit encore être avalisé par le parlement. Début mars, la Lega et le Mouvement 5 étoiles sont sortis vainqueurs des élections parlementaires italiennes, avec pour premières conséquences un blocage des ports italiens aux bateaux de réfugiés et le déclenchement d'une nouvelle crise migratoire par le gouvernement formé en juin. La hausse des primes de risque sur les emprunts d'Etat italiens s'est accentuée avec la crise budgétaire entre Rome et Bruxelles. C'est aux prochaines élections européennes, mais également à la France, qui menaçait de sombrer dans les protestations, que l'on a dû le compromis du 19 décembre.

Certains problèmes des années précédentes ont été résolus. Parmi eux, la formation d'une nouvelle grande coalition en Allemagne, mais aussi et surtout le surprenant apaisement de la bataille nucléaire entre les deux Corées. Le risque de déflation qui pesait sur le cycle depuis 2008 a lui aussi été soudainement balayé. Les marchés sont toutefois passés d'un extrême à l'autre en se mettant à craindre le fantôme de l'inflation. Les importantes corrections qui s'en sont suivies lors du «lundi gris» de début février ont donné le coup d'envoi d'une année boursière mouvementée. Avec la dégringolade des prix du pétrole d'octobre à la fin de l'année, l'inflation s'est volatilisée, y compris en Allemagne. L'escalade du conflit commercial entre Washington à Pékin a contribué à la volatilité des bourses. Bien que les Etats-Unis aient déclenché ce dernier, leur conjoncture est restée excellente. Après les allègements fiscaux décrétés fin 2017, la baisse du prix du pétrole est venue soutenir les ménages et les entreprises au second semestre. Le mois de décembre a sonné l'arrêt des hostilités avec la Chine, mais a également vu la cessation des activités gouvernementales, conséquence directe des élections de mi-mandat en novembre. Depuis ces dernières, les démocrates sont majoritaires à la chambre des représentants et les républicains ont conforté leur domination au sénat. La Réserve fédérale américaine réagit aux mesures de relance fiscale par un durcissement de sa politique monétaire. Malgré les avertissements du président Donald Trump, elle a relevé son taux directeur en décembre pour la quatrième fois en 2018, le faisant passer de 2,25 à 2,5%. Il s'agissait de la neuvième hausse depuis fin 2015. La «Fed» réduit son bilan depuis octobre 2017. La Banque centrale européenne (BCE) a elle aussi normalisé sa politique. Début

2018, elle a commencé à réduire ses rachats mensuels de titres. En octobre, elle a annoncé ne plus acheter de nouveaux titres à compter de 2019. Cela n'a toutefois pas fait réagir les taux. La Banque nationale suisse (BNS) a donc maintenu ses taux négatifs. La répression financière se poursuit, notamment en Europe.

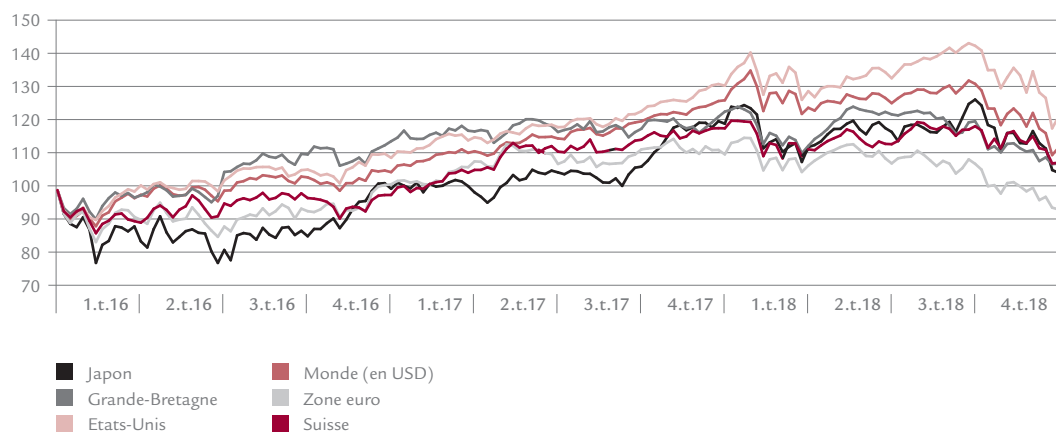
Focus: inflation dans la zone euro



Evolution des marchés financiers

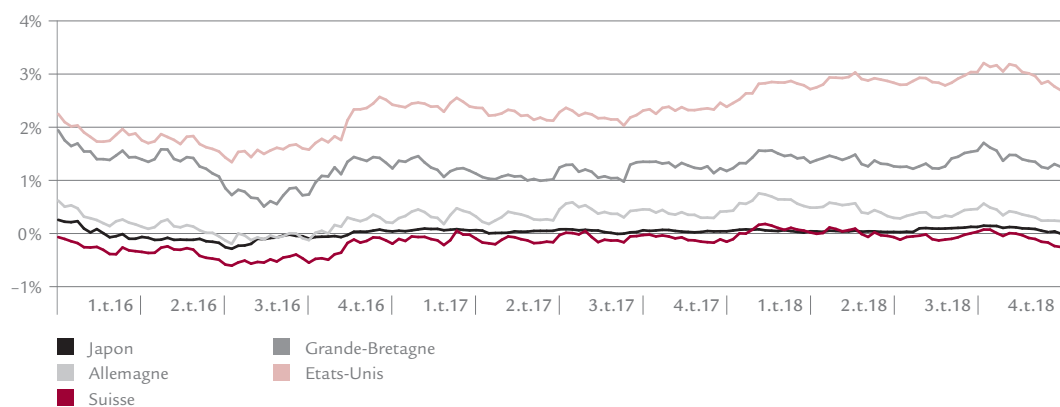
Actions

Pire année boursière depuis la crise financière de 2008, 2018 a été fortement marquée par le retour de la volatilité et ne devrait pas être regrettée par les investisseurs. A part au Brésil, tous les grands indices d'actions ont essuyé de lourdes pertes. Début février, les bourses ont corrigé par peur d'un choc inflationniste. Le 22 août, la hausse américaine a battu tous les records pour s'imposer comme la plus longue de l'histoire économique du pays. Le moral s'est toutefois assombri quand le FMI a revu à la baisse ses prévisions de croissance à l'automne. Sur de nombreuses places d'échanges, décembre a enregistré des pertes à deux chiffres, devenant l'un des pires mois de l'histoire.



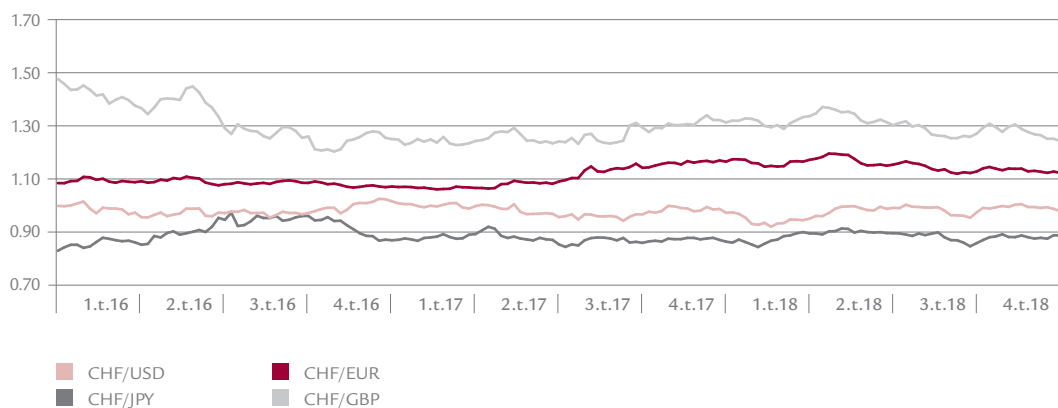
Taux d'intérêt

Après la hausse liée aux craintes inflationnistes de début 2018, les rendements ont chuté suite au conflit commercial et à la dégradation des indicateurs conjoncturels. Aux Etats-Unis, ils ont certes grimpé au-delà des 3,1% jusqu'en mai, pour la première fois depuis 2011, mais dès la fin du premier semestre, le mouvement a commencé à s'inverser et s'est accentué par la suite. Au quatrième trimestre, les rendements sur les bons du trésor américains à dix ans ont cédé près de 40 points de base. Dans les principaux espaces monétaires, les courbes des taux se sont raplaties et les écarts de crédit (spreads), élargis. Un inversement des taux se fait toutefois toujours attendre. En Allemagne, en France et en Suisse, les rendements des emprunts d'Etat à dix ans sont plus bas qu'il y a un an.



Devises

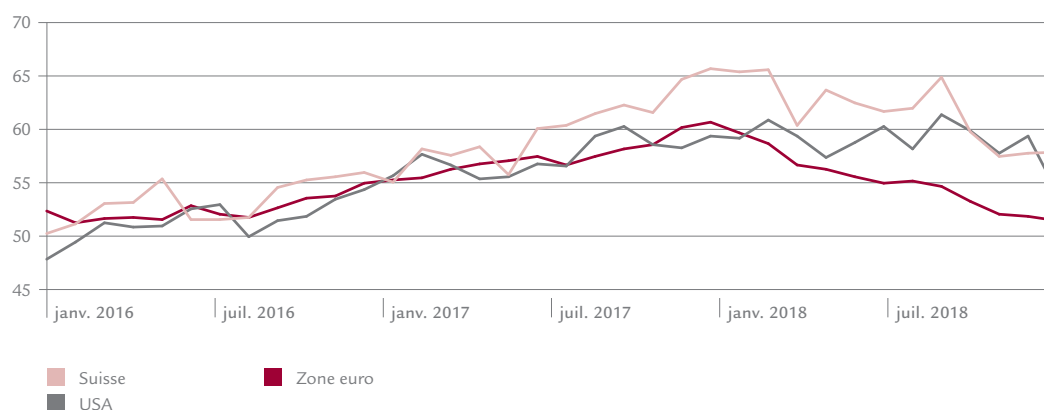
Si l'euro souffrait déjà avant les décisions politiques de mars en Italie et en Allemagne, la formation du gouvernement italien en juin l'a véritablement malmené. Au second semestre, il a été chahuté par les bouleversements à Paris, la crise budgétaire entre Rome et Bruxelles, et par la mollesse de l'évolution des prix en décembre. En novembre, la menace d'un Brexit dur a durement pesé sur la livre britannique. Le «shutdown» a lui mis un terme à l'appréciation du dollar américain à la fin de l'année. En 2018, le franc a rattrapé presque tous les retards qu'il avait pris sur l'euro en 2017. Corrigé des échanges, il s'est dévalué de 4,1% en 2017, avant de s'apprécier de nouveau de 3,5% en 2018.



Perspectives

De nombreux grands chantiers politiques de 2018 restent en suspens. L'accord sur le Brexit doit passer devant le parlement britannique en janvier 2019, et le «cessez-le-feu» de 90 jours arrêté début décembre dans le conflit commercial opposant les Etats-Unis à la Chine se poursuit jusque fin février. Pour le président français Emmanuel Macron, les élections européennes de mai constitueront un test pour son programme politique. Aucune crise n'est néanmoins en vue sur le plan économique. Après le ralentissement de 2018, nous tablons sur une stabilisation de la dynamique économique mondiale. A partir de mai 2019, les Etats-Unis devraient pouvoir fêter la plus longue expansion de leur histoire, et nous attendons une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 2,3% en 2019 et de 1,5% en 2020. La conjoncture américaine fléchit donc ainsi lentement vers sa croissance potentielle, sans toutefois mettre le cap sur une récession. Une normalisation prudente de la politique monétaire est ici essentielle. En décembre, la banque centrale américaine a laissé entrevoir deux plutôt que trois nouvelles hausses de 25 points de base pour 2019. Les pressions visant à contrecarrer une surchauffe de la conjoncture se sont atténuées, car l'inflation est tombée à 1,7% suite à la baisse de 40% des prix du pétrole depuis octobre 2018. Pour 2019 et 2020, nos prévisions d'inflation sont de 1,7% et 2,2% aux Etats-Unis, et de 1,4% et 1,6% dans la zone euro. On peut donc se demander si la Banque centrale européenne (BCE) procédera à d'autres hausses de taux en 2019. La Suisse entame sa cinquième (et sans doute pas dernière) année de taux négatifs. Les foyers de crise européens ont démontré la rapidité avec laquelle le franc pouvait s'apprécier. La répression financière se poursuit, notamment en Europe.

Indices des directeurs d'achat pour l'industrie manufacturière



Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
ACTIFS			
Liquidités		28 998 968	10 117 837
Créances envers les assureurs précédents		537 787	1 303 441
Autres créances		0	26 705
Créances envers les sociétés de l'employeur		30 548 794	19 826 160
TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS		60 085 549	31 274 143
Titres	VI.3	1 698 716 278	1 043 866 536
TOTAL TITRES		1 698 716 278	1 043 866 536
Comptes de régularisation – actif		5 346 091	444 228
TOTAL PLACEMENTS		1 764 147 918	1 075 140 679
TOTAL ACTIFS		1 764 147 918	1 075 584 908

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
PASSIFS			
Prestations non encore versées		26 310 473	9 601 159
Engagements envers Swiss Life SA		5 411 269	3 419 323
Autres engagements		6 132 996	7 149 391
TOTAL ENGAGEMENTS		37 854 738	20 169 873
Compte de régularisation – passif	VII.1	37 040 962	22 632 261
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF		37 040 962	22 632 261
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des œuvres de prévoyance	VI.7	29 137 749	14 273 007
TOTAL RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		29 137 749	14 273 007
Capitaux de prévoyance de assurés actifs	V.2	1 577 947 995	892 545 551
Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	V.2.1	96 501 100	58 976 900
Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie		1 447 500	589 769
Provision pour pertes sur les retraites		26 153 600	20 795 200
TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		1 702 050 195	972 907 420
Fonds libres des œuvres de prévoyance	V.10	9 701 380	5 436 859
TOTAL FONDS LIBRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		9 701 380	5 436 859
Réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	–	40 165 488
TOTAL RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		–	40 165 488
Capital de la fondation		–	–
Report de l'exercice précédent		–	–
Excédent des produits / Excédent des charges		–51 637 105	–
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES (+) / DÉCOUVERT (-)		–51 637 105	–
TOTAL PASSIFS		1 764 147 918	1 075 584 908

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations Salariés		73 320 060	42 672 175
Cotisations Employeur		90 127 938	50 568 292
Utilisation des fonds libres des œuvres de prévoyance pour des paiements de cotisations		-45 732	-71 842
Utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur pour des paiements de cotisations	VI.7	-4 055 152	-2 542 002
TOTAL COTISATIONS		159 347 114	90 626 624
Versements uniques et rachats		25 103 988	9 733 486
Versements à la réserve mathématiques des bénéficiaires de rentes de la part d'assureurs précédents		2 045 307	2 183 937
Versements aux réserves pour sinistres des invalides de la part d'assureurs précédents		10 479 829	4 748 212
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	19 873 956	10 663 358
Subsides Fonds de garantie		536 324	446 964
TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES		217 386 519	118 402 581
PRESTATIONS D'ENTRÉE			
Versements de libre passage		717 756 561	407 322 466
Versements dans les fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat	VI.10	9 718 359	2 964 139
Remboursements des versements anticipés EPL/divorce		1 669 553	873 562
TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE		729 144 473	411 160 167
TOTAL ENTRÉES PROVENANT DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		946 530 992	529 562 748
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES			
Rentes de vieillesse		-4 308 443	-2 653 632
Rentes de conjoint		-159 353	-83 937
Rentes pour enfants de personne retraitée		-104 866	-45 253
Rentes d'invalidité par Swiss Life SA		-2 201 259	-1 208 984
Prestations en capital à la retraite		-21 533 111	-9 976 604
Prestations en capital en cas de décès		-697 345	-186 712
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité par Swiss Life SA		-4 394 123	-123 685
TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		-33 398 501	-14 278 808
PRESTATIONS DE SORTIE			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-136 585 672	-62 280 963
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats		-12 573 666	-13 970 800
Versements anticipés EPL/divorce		-9 034 377	-4 815 664
Report des fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de dissolution de contrat	VI.10	-734 415	-411 552
Report Réserve de contributions de l'employeur en cas de dissolution de contrat	VI.7	-954 173	-157 592
TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE		-159 882 302	-81 636 571
TOTAL SORTIES DE FONDS POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-193 280 803	-95 915 379

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE COTISATIONS			
Dissolution de capitaux de prévoyance d'actifs		209 381 930	116 896 956
Constitution du capitaux de prévoyance d'actifs	V.2	-884 038 104	-497 106 014
Constitution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	V.2.1	-37 524 200	-24 633 500
Dissolution de provisions techniques	V.4	-	-
Constitution de provisions techniques	V.5	-6 216 131	-7 853 619
Rémunération du capital de prévoyance	V.2	-14 220 017	-9 607 511
Dissolution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.10	5 575 811	945 935
Constitution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.10	-9 841 538	-3 044 002
Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	5 009 324	2 699 594
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	-19 873 956	-10 663 358
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX		-751 746 881	-432 365 519
PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE			
Rentes de survivants de Swiss Life SA		69 086	8 095
Rentes d'invalidité de Swiss Life SA		2 210 031	1 247 058
Prestation en capital en cas de décès et d'invalidité		4 223 256	220 103
Exonération des cotisations de la prime d'épargne		1 947 659	1 085 355
Exonération des cotisations de la prime de risque		136 273	93 179
Exonération des cotisations de la prime pour frais de gestion		92 771	52 542
Part aux bénéfices d'assurance		6 246 301	931 072
TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		14 925 377	3 637 405
CHARGES D'ASSURANCE			
Prime de renchérissement		-245 357	-142 188
Prime de risque		-24 348 668	-14 708 629
Prime pour frais de gestion	VII.3	-7 416 486	-4 431 544
Versement à la réserve pour sinistres des invalides à Swiss Life SA		-10 479 829	-4 748 212
Cotisations au Fonds de garantie		-490 844	-490 655
Utilisation des subsides du Fonds de garantie		-643 043	-347 506
TOTAL CHARGES D'ASSURANCE		-43 624 226	-24 868 735
RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE		-27 195 543	-19 949 481
(Total entrées de fonds, sorties de fonds, Total dissolution / constitution de capitaux, produits et charges d'assurance)			
PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS			
Produits de la fortune des liquidités et du compte courant Swiss Life SA		3 205	12 090
Perte réalisée euro		-	-1 432 681
Bénéfice latent euro		-	-
Intérêts sur les créances du compte courant envers des sociétés de l'employeur		536 215	282 732
Produits des intérêts sur prestations		462 606	137 872
PRODUITS DES TITRES			
Produits des titres	VI.5	-53 484 645	57 845 879
TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE		-52 482 618	56 845 893

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS			
Charges d'intérêts pour compte de paiement des cotisations		-11 826	-12 946
Charges d'intérêts pour engagements envers des banques et des assurances		-61 887	-53 524
Charges d'intérêts pour fonds libres des œuvres de prévoyance	V.10	1 206	3
Charges d'intérêts de la réserve de cotisations de l'employeur	VI.7	-109	56
Charges d'intérêts sur prestations		-603 850	-253 557
TOTAL CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS		-676 466	-319 967
CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS			
	VI.6	-7 940 478	-4 722 359
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		-61 099 562	51 803 566
AUTRES PRODUITS			
Produits de prestations de service fournies EPL, commissions		429 939	264 996
Autres produits		282 754	128 832
TOTAL AUTRES PRODUITS		712 693	393 829
CHARGES ADMINISTRATIVES			
Charges administratives		-3 362 887	-2 397 869
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-70 657	-67 934
Autorités de surveillance		-786 638	-25 201
TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES		-4 220 181	-2 491 004
RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES/PRODUITS		-3 507 488	-2 097 176
EXCÉDENT DE PRODUITS AVANT CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		-91 802 593	29 756 910
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS			
Dissolution de réserves de fluctuation de valeurs		40 165 488	-
Constitution de réserves de fluctuation de valeurs		-	-29 756 910
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		40 165 488	-29 756 910
EXCÉDENT DES PRODUITS / EXCÉDENT DES CHARGES		-51 637 105	0

Annexe aux comptes annuels 2018

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier est une institution de prévoyance enregistrée au sens des art. 80 ss CC, 331 CO et 48 al.2 LPP. Elle a pour but, dans le cadre de la LPP et des dispositions d'exécution y relatives, de gérer la prévoyance professionnelle en faveur des employeurs et des salariés des entreprises affiliées à la fondation et ayant leur siège ou un établissement stable en Suisse, ainsi que des membres de leur famille et de leurs survivants en vue de couvrir les conséquences économiques de la vieillesse, du décès ou de l'invalidité. La fondation peut aussi étendre la prévoyance au-delà des prestations minimales légales ou octroyer une couverture dans le domaine subobligatoire seulement, y compris des prestations de soutien dans des cas d'urgence tels que la maladie, l'accident, l'invalidité ou le chômage.

I.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier est enregistrée au sens des dispositions de la LPP (registre n° ZH 1442).

I.3 Acte de fondation et règlements

La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier a été instaurée en tant que fondation par acte authentique en date du 17 mars 2010.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements de prévoyance relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires. Le conseil de fondation peut modifier ou abroger les règlements à tout moment, à condition que les droits acquis des destinataires soient garantis, notamment lorsque les lois, les ordonnances ou les décisions de hautes instances juridiques exigent une modification.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion. Cette dernière veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations des commissions de gestion sont définies dans des règlementsspécifiques séparés. La commission de gestion ne peut pas représenter la fondation à l'extérieur.

Règlements de la fondation	Valable à compter du:
Acte de fondation	17.03.2010
Règlement d'organisation	01.07.2011
Règlement régissant l'élection des représentants des employeurs et des salariés au conseil de fondation	01.01.2011
Règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves	01.12.2016
Règlement de placement	01.01.2018
<hr/>	
Règlements de prévoyance	Valable à compter du:
Dispositions de base	01.01.2017
Dispositions relatives à l'encouragement à la propriété du logement	01.01.2014
Dispositions relatives à la participation aux excédents	01.04.2010
Dispositions concernant la liquidation partielle	01.01.2011
Règlement d'organisation pour la commission de gestion avec entrée en vigueur du contrat d'affiliation	Début du contrat
Règlement relatif aux frais	01.01.2016

I.4 Organe de gestion, droit de signature

La fondation se compose d'un conseil de fondation, de commissions de gestion et d'un organe de révision. L'organe suprême est le conseil de fondation, composé de quatre membres au moins, désignés pour moitié par les salariés et pour moitié par les employeurs. Le conseil de fondation représente la fondation à l'extérieur et désigne les personnes la représentant juridiquement. Les membres du conseil de fondation signent collectivement à deux. Les commissions de gestion ne disposent d'aucun pouvoir de représentation à l'extérieur.

Au niveau de l'œuvre de prévoyance, la gestion paritaire prescrite par la LPP est garantie par les obligations contractuelles concernant l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant.

Le conseil de fondation a délégué l'administration et la gestion des affaires à Swiss Life SA. La gestion de fortune a été confiée à Swiss Life Asset Management SA, Zurich.

Membres du conseil de fondation

Représentants des salariés

Marianne Engel-Ducret, présidente, L. Oppliger Söhne AG, Neuenegg

Jeannette Frey, Neumarkt 17 AG, Zurich

Représentants de l'employeur

Gregor Stücheli, vice-président, Inventx SA, Coire

Jörg Schüpbach, Lambda Dämmtechnik SA, Berne

Durée du mandat

du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2019

Droit de signature

La présidente, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

Gérante

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Ivy Klein

Siège de la fondation

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance**Expert en matière de prévoyance professionnelle**

Libera SA, Zurich

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Autorité de surveillance

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2018, 4114 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 2709 l'année précédente), 328 contrats ayant été dissous et 1733 conclus au cours de l'exercice 2018.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	31.12.2018	31.12.2017
NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS AU 01.01.	13 665	7 826
Augmentation	16 460	9 601
Diminution	-7 460	-3 762
ETAT AU 31.12.	22 665	13 665
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE AU 01.01.	157	111
Augmentation	91	46
Diminution	-	-
ETAT AU 31.12.	248	157
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE SURVIVANTS AU 01.01.	18	5
Augmentation	10	13
Diminution	-	-
ETAT AU 31.12.	28	18
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 01.01.	228	153
Augmentation	345	174
Diminution	-192	-99
ETAT AU 31.12.	381	228

III Mode de réalisation du but

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

La fondation a réassuré les risques actuariels auprès de Swiss Life SA.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Généralités

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

Monnaies étrangères

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

Titres

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

V.1 Nature de la couverture des risques

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA.

V.2 Evolution et rémunération du capital de prévoyance

En CHF

	2018	2017
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ACTIFS AU 01.01.	892 545 551	502 181 533
Bonifications de vieillesse	134 855 078	76 051 674
Rachats	25 103 988	9 733 486
Prestations d'entrée PLP	717 756 561	407 322 466
Constitution du capital de prévoyance à partir de fonds libres	4 655 211	431 158
Constitution Entrée de contrat	59 133	96 418
Intérêts versés sur le capital de prévoyance	14 220 017	9 607 511
Remboursement EPL / divorce	1 669 553	873 562
TOTAL AUGMENTATIONS	898 319 541	504 116 276
Versements anticipés EPL/divorce	9 034 377	4 815 664
Prestations en capital à la retraite	21 533 111	9 976 604
Prestations en capital en cas de décès	697 345	186 712
Prestations dissoutes non encore versées	3 473 747	103 220
Versements à la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes de vieillesse	29 155 955	22 449 563
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats	12 573 666	13 970 800
Prestations de libre passage en cas de sortie PLP	136 448 896	62 249 695
TOTAL DIMINUTIONS	212 917 097	113 752 258
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ACTIFS AU 31.12.	1 577 947 995	892 545 551

V.2.1 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

En CHF

	2018	2017
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 01.01.	58 976 900	34 343 400
Augmentation due à la reprise de contrats	2 045 307	2 183 937
Augmentation en raison de mises en retraite	29 155 955	22 449 563
Adaptation Intérêt tech. 2% et passage à LPP 2015 TM 2016	6 322 937	-
TOTAL AUGMENTATIONS	37 524 199	24 633 500
Diminution	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-	-
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 31.12.	96 501 100	58 976 900

V.3 Evolution de l'avoir de vieillesse LPP

En CHF

	2018	2017
Avoir de vieillesse LPP au 31.12.	874 807 564	505 196 302

V.4 Evolution de la provision pour l'augmentation de l'espérance de vie

En CHF

	2018	2017
ETAT DE LA PROVISION POUR L'AUGMENTATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE AU 01.01.	589 769	171 700
Augmentation	857 731	418 069
TOTAL AUGMENTATIONS	857 731	418 069
Diminution	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-	-
ETAT DE LA PROVISION POUR L'AUGMENTATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE AU 31.12.	1 447 500	589 769

V.5 Evolution de la provision pour pertes sur les retraites

En CHF

	2018	2017
ETAT DE LA PROVISION POUR PERTES SUR LES RETRAITES AU 01.01.	20 795 200	13 359 650
Augmentation	5 358 400	7 435 550
TOTAL AUGMENTATIONS	5 358 400	7 435 550
Diminution	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-	-
ETAT DE LA PROVISION POUR PERTES SUR LES RETRAITES AU 31.12.	26 153 600	20 795 200

V.6 Explication relative aux actifs et aux passifs provenant du contrat d'assurance

En CHF

	2018	2017
RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 01.01.	18 227 662	11 941 776
Augmentation	17 467 545	8 303 014
Diminution	1 826 268	2 017 128
ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 31.12.	33 868 939	18 227 662

V.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Dans son expertise actuarielle datée du 31 décembre 2018, l'expert en matière de prévoyance professionnelle a confirmé que

- le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées sont adéquats ;
- les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves ;
- selon la vaste évaluation des risques effectuée, le risque pour la stabilité financière à long terme de la fondation est faible à moyen ;
- toutes les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement répondent aux prescriptions légales.

V.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA, tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances, qui est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA. Les bases tarifaires LPP 2015 avec table périodique 2016 et un taux d'intérêt technique de 2,00% (identique à celui de l'exercice précédent) sont appliquées aux bénéficiaires de rentes de vieillesse et de rentes de survivants après l'âge terme. Les avoirs de vieillesse obligatoires ont été rémunérés au taux de 1,00% en 2018, tout comme les avoirs de vieillesse subobligatoires, également rémunérés à 1,00%.

V.9 Degré de couverture

Le degré de couverture est le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire.

En CHF	31.12.2018	31.12.2017
VALEURS COMPTABLES		
Actifs inscrits au bilan au 31.12.	1 764 147 918	1 075 584 908
– Prestations non encore versées	-26 310 473	-9 601 159
– Autres engagements	-6 132 996	-7 149 391
– Engagements envers Swiss Life SA	-5 411 269	-3 419 323
– Compte de régularisation passif	-37 040 962	-22 632 261
– Réserves de cotisations de l'employeur oeuvres de prévoyance	-29 137 749	-14 273 007
– Fonds libres des œuvres de prévoyance	-9 701 380	-5 436 859
– Actifs provenant du de contrat d'assurance	33 868 938	18 227 661
	-79 865 890	-44 284 339
TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE	1 684 282 028	1 031 300 569
– Capitaux de prévoyance des assurés actifs	1 577 947 995	892 545 551
– Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	96 501 100	58 976 900
– Provision pour le risque de longévité	1 447 500	589 769
– Provision pour pertes sur les retraites	26 153 600	20 795 200
– Passifs provenant du contrat d'assurance	33 868 938	18 227 661
	1 735 919 133	991 135 081
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE	1 735 919 133	991 135 081
Réserve de fluctuation de valeurs disponible	40 165 488	10 408 577
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS 31.12.	-40 165 488	29 756 910
RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 31.12.	-	40 165 487
DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.	97,03%	104,05%

Les actifs et les passifs résultant de contrats d'assurance ont été intégrés dans le calcul du degré de couverture

V.10 Evolution des fonds libres (au niveau des œuvres de prévoyance)

En CHF

	2018	2017
ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.	5 436 859	3 338 795
Versements en cas de reprise de contrats	9 718 359	2 964 139
Versements d'actions Swiss Life en cas de reprise de contrats	-	-
Produits des actions Swiss Life	119 535	79 678
Intérêts des fonds libres	-1 206	-3
TOTAL AUGMENTATIONS	9 836 688	3 043 813
Dissolution due à une moins-value latente des Actions Swiss Life	32	-
Utilisation pour dissolution de contrats	734 415	411 552
Utilisation pour augmentation de prestation	136 776	431 158
Utilisation pour constitution d'avoires de vieillesse	4 655 211	31 198
Utilisation pour paiement de cotisations	45 732	71 842
TOTAL DIMINUTIONS	5 572 166	945 750
ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.	9 701 380	5 436 859

V.11 Résultat 2018, excédent lié aux risques et aux frais

Les excédents résultant des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA sont portés au crédit de la fondation et utilisés conformément aux dispositions relatives à la participation aux excédents.

VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements

VI.1 Organisation des activités de placement

Les principes de placement – qui comprennent les objectifs, la stratégie et les directives de placement – sont définis dans le règlement relatif aux placements, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Les placements effectués pour le compte de la fondation sont conformes aux dispositions de la LPP et aux prescriptions de l'OPP 2.

Les œuvres de prévoyance affiliées sont indépendantes les unes des autres et tiennent une comptabilité séparée. Les actifs sont placés collectivement au niveau de la fondation. A cet effet, la fondation a conclu un accord contractuel avec Swiss Life Asset Management SA, Zurich, pour la gestion de la fortune. Dans le cadre de ce mandat, des tranches spécifiques de groupes de placement proposés par la Fondation de placement Swiss Life peuvent être utilisées. Si sa situation financière le permet, la fondation peut exploiter de plus vastes possibilités de placement.

Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

Les directives de placement au sens des art. 54, 54a, 54b, 55 et 56 OPP 2 sont respectées.

VI.2 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs correspond à 9,5% du capital de prévoyance.

En CHF

		2018
VALEURS COMPTABLES		
- Capitaux de prévoyance		
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs	1 577 947 995	-
- Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	96 501 100	-
- Provision pour le risque de longévité	1 447 500	-
- Provision pour pertes sur les retraites	26 153 600	-
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE (BASE: VALEUR CIBLE)		1 702 050 195
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	9,50%	161 694 769
Réserve de fluctuation au 31.12.2018	0,00%	-
DÉFICIT DANS LES RÉSERVES AU 31.12.		161 694 769

VI.3 Présentation des placements par catégorie

Stratégie de placement (valable à compter du 1^{er} janvier 2018)

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Tranche inférieure	Niveau stratégique	Tranche supérieure	Limite OPP 2	en CHF	en %	en %	en CHF
					31.12.2018	Actuellement	Delta	31.12.2017
Actions Swiss Life					938 171	0,05%	0,05%	405 375
Liquidités	0,0%	1,0%	10,0%		28 998 968	1,68%	0,68%	10 117 837
Obligations suisses en CHF	0,0%	4,5%	10,0%		43 097 292	2,49%	-2,01%	25 469 089
Obligations Global Etats en monnaie étrangère (couvertes en CHF)	0,0%	5,0%	15,0%		110 315 732	6,39%	1,39%	47 571 000
Obligations Entreprises en monnaie étrangère (couvertes en CHF)	12,0%	22,5%	30,0%		545 288 074	31,56%*	9,06%	349 792 992
Obligations High Yield en monnaie étrangère (couvertes en CHF)	0,0%	2,0%	6,0%		21 414 155	1,24%	-0,76%	16 161 776
Actions Suisse	0,0%	4,0%	8,0%		66 006 109	3,82%	-0,18%	71 112 256
Actions Etranger	10,0%	19,0%	34,0%		346 977 359	20,08%	1,08%	227 561 906
Immobilier Suisse	6,0%	15,0%	32,0%	30,0%	249 193 059	14,42%	-0,58%	162 228 846
Immobilier Etranger	6,0%	9,5%	32,0%	10,0%	92 462 314	5,35%	-4,15%	36 344 296
Placements alternatifs	5,0%	17,5%	20,0%	15,0%	223 024 012	12,91%	-4,59%	107 219 021
TOTAL TITRES ET LIQUIDITÉS		100,0%			1 727 715 245	100,00%		1 053 984 393
Total		100,0%						
- dont actions	10,0%	23,0%	30,0%	50,0%	412 983 468	23,90%	0,90%	298 674 162
- dont monnaies étrangères	0,0%	10,5%	15,0%	30,0%	-	0,00%	-10,50%	74 036 221
- dont Immobilier	10,0%	24,5%	30,0%	30,0%	341 655 373	19,77%	-4,73%	198 573 142
- dont placements alternatifs	0,0%	17,5%	20,0%	15,0%	223 024 012	12,91%	-4,59%	107 219 021

* Dépassement temporaire

VI.4 Opérations sur dérivés, securities lending et rétrocessions

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des investissements directs ou indirects dans des produits dérivés par le biais d'instruments de placement collectifs. En 2018, aucun produit dérivé n'a été utilisé. En 2018, il n'a pas non plus été recouru au securities lending.

En ce qui concerne les rétrocessions, la Fondation de placement Swiss Life a confirmé qu'il n'en avait pas été versé en 2018.

VI.5 Explication relative au résultat net des titres

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Produit	Réalisé	De façon latente	en CHF	en %	en CHF
				31.12.2018	Actuellement	31.12.2017
Actions Swiss Life	34 412	1 863	83 229	119 503	-0,20%	79 678
Obligations suisses en CHF	-	-9 089	240 429	231 340	-0,38%	83 310
Obligations en monnaie étrangère (couvertes en CHF)	-	-2 610 602	-15 663 398	-18 274 000	30,04%	7 690 202
Actions Suisse	-	-962 074	-5 211 871	-6 173 945	10,15%	8 860 319
Actions Etranger	-	-3 237 574	-28 094 566	-31 332 140	51,50%	21 838 317
Immobilier Suisse	1 728 023	107 799	-3 223 737	-1 387 914	2,28%	10 834 803
Placements alternatifs	7 500 847	1 484 366	-13 003 059	-4 017 845	6,60%	3 910 232
TOTAL PRODUIT DES TITRES	9 263 282	-5 225 311	-64 872 973	-60 835 001	100,00%	53 296 862

Performance nette: 5,85% (année précédente: 4,94%)

VI.6 Explication relative aux frais de gestion de la fortune

Placements	en CHF
	31.12.2018
Total des placements aux valeurs du marché	1 727 715 245
dont:	
Placements transparents	1 727 715 245
Placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP2	-
Taux de transparence en matière de frais	100%
Frais de gestion de fortune	en CHF
	31.12.2018
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	617 445
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs	7 350 357
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	7 940 478
En % des placements offrant la transparence des frais	0,46%

VI.7 Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur au niveau des œuvres de prévoyance

En CHF	2018	2017
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.	14 273 008	6 309 300
Versements en cas de reprise de contrats	19 873 956	10 663 358
Intérêts de la réserve de contributions de l'employeur	109	-56
TOTAL AUGMENTATIONS	19 874 065	10 663 302
Utilisation pour paiement de cotisations	4 055 152	2 542 002
Utilisation pour dissolution de contrats	954 173	157 592
TOTAL DIMINUTIONS	5 009 325	2 699 594
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	29 137 749	14 273 008

VI.8 Exercice du droit de vote des actionnaires

D'après l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer le droit de vote pour les actions de sociétés suisses cotées qu'elles détiennent directement. La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier détient des actions nominatives de Swiss Life Holding SA que les preneurs d'assurance ont reçues gracieusement lorsque Swiss Life est passée du statut de société coopérative à celui de société anonyme. Les dispositions de l'ORAb s'appliquent à ces actions. Durant l'exercice de référence, les droits de vote concernés ont été exercés conformément aux propositions du conseil d'administration.

VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 Explications relatives au bilan

Le poste Compte de régularisation – passif comprend les dépôts déjà versés mais pas encore dus.

VII.2 Explications relatives au compte d'exploitation

Le résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Entrées de fonds provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés, Total Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations, Total Produits de prestations d'assurance et Total Charges d'assurance.

VII.3 Frais de gestion

La fondation n'emploie pas de personnel propre. L'ensemble des activités liées à la mise en œuvre de l'assurance et à la gestion des assurés et de la fondation sont exercées par Swiss Life SA.

Une partie des activités de Swiss Life SA est couverte par la prime pour frais de gestion figurant dans le compte d'exploitation de la fondation. Cette prime englobe entre autres les frais pour le marketing et la publicité et les frais pour les activités de courtage et d'intermédiation.

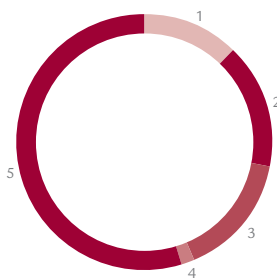
Les frais de gestion figurant dans le compte d'exploitation («Charges administratives») correspondent aux autres charges liées à la gestion des affaires et à l'administration de la fondation ainsi qu'aux frais rémunérant l'organe de révision, l'expert en matière de prévoyance professionnelle et les autorités de surveillance.

Chaque année, les sociétés d'assurance opérant dans le domaine de la prévoyance professionnelle doivent établir et publier un compte d'exploitation distinct des autres affaires («compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle»). Celui-ci est révisé à la fois par l'organe de révision externe et par la FINMA.

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle contient entre autres des indications sur le résultat du processus de frais. Le produit de ce dernier correspond aux primes pour frais de gestion perçues. En sont déduits les frais liés à la gestion et la distribution (courtiers et service externe) ainsi que les frais pour le marketing et la publicité.

La répartition en pourcentage des charges figurant dans le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle de Swiss Life SA par centre de frais est indiquée dans le graphique suivant:

TOTAL 100%



1 Commissions versées à des courtiers et intermédiaires.....	12,4%
2 Commissions versées au service externe.....	15,8%
3 Charges de traitement des prestations.....	15,5%
4 Frais relatifs au marketing et à la publicité	1,7%
5 Autres frais relatifs à l'administration générale	54,6%

Source: Compte d'exploitation 2018 Prévoyance professionnelle (Compte d'exploitation), disponible à l'adresse www.swisslife.ch/fr/entreprise/telecharger/documents/entreprise.html

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Autorité de surveillance compétente

L'autorité de surveillance a pris connaissance des rapports remis pour l'exercice 2017, les a vérifiés et assortis de commentaires ou de prescriptions. Ces remarques ou prescriptions ont déjà été partiellement mises en application dans les présents comptes annuels. Concernant la mise en œuvre des autres points, la gérance est en pourparlers avec l'autorité de surveillance.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Au 31 décembre 2018, la fondation présente un degré de couverture de 97,03% (contre 104,05% l'année précédente). Cette évolution est à mettre sur le compte des turbulences ayant secoué les marchés financiers et aux importantes pertes de cours essuyées au dernier trimestre 2018.

Après analyse approfondie de la situation en collaboration avec l'expert en matière de prévoyance professionnelle, le conseil de fondation a décidé de ne prendre aucune mesure d'assainissement et de maintenir la stratégie de placement.

Grâce aux rendements supérieurs à la moyenne enregistrés au premier trimestre 2019, la situation financière de la fondation s'est depuis nettement améliorée. Fin avril 2019, le degré de couverture était d'environ 101% (estimation non révisée).

X Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 28 mai 2019

Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier

Marianne Engel-Ducret
Présidente

Ivy Klein
Représentante de la gérance

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier Zürich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Le taux de couverture global de Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier s'élève au 31 décembre 2018 à 97.03%. La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier comprend 4'114 œuvres de prévoyance, parmi lesquelles toutes se trouvent en situation de découvert. Un aperçu des degrés de couverture des différentes œuvres de prévoyance est fourni dans les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels.

Les mesures prises par le Conseil de fondation sous sa propre responsabilité, le concours des commissions de prévoyance et de l'expert en matière de prévoyance, pour résorber le découvert ainsi qu'au sujet des placements et de l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. En vertu de l'art. 35a, al. 2, OPP 2, nous devons constater dans notre rapport d'audit si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons

- que le Conseil de fondation assume, avec le concours des commissions de prévoyance, sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous annexe VI;




- que le Conseil de fondation respecte, avec le concours des commissions de prévoyance, les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- que les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours des commissions de prévoyance et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, qu'elles ont été mises en œuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et que les obligations d'information ont été respectées;
- que le Conseil de fondation a surveillé jusqu'ici, avec le concours des commissions de prévoyance, l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et qu'il nous a en outre confirmé poursuivre sa surveillance et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Claudio Notter
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Christian Skvor
Expert-réviseur

Zürich, le 29 mai 2019

Annexe:

Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Mentions obligatoires

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

Editeur

Swiss Life SA, Zurich

Production

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2019

Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
CH-8022 Zurich

Tel. +41 43 284 33 11
www.swisslife.com